

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/NI75 dit « Fabrique d'éléments métalliques Bel MBA » à NIVELLES

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	reconversion du site industriel en quartier de logements
<u>Localisation</u> :	rue des Arts
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle et zone d'habitat

Contexte de l'avis

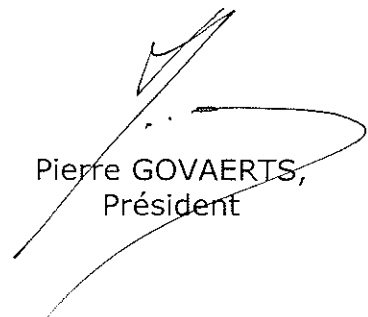
<u>Date de réception du dossier</u> :	23 mars 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n°SAR/NI75.**

Au vu du mauvais état général du site, de son passé industriel et de sa localisation au milieu de la zone d'habitat du centre-ville de Nivelles, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification en logements moyennant la réalisation des études de sols ad hoc et sa dépollution éventuelle.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président